

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

# LA LIBERTÉ

## DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON



Liberté, Liberté chérie  
Combats avec tes défenseurs  
(ROUGET DE L'ISLE)

Un peuple n'est vaincu que  
lorsqu'il accepte de l'être.  
(FOCH)

### HEBDOMADAIRE INDEPENDANT

Administration, Publicité et Circulation: Léon Briand, rue Jacques Cartier -:- SAINT-PIERRE

## DISCOURS DU GÉNÉRAL DE GAULLE

prononcé à l'Assemblée Consultative d'Alger, le 18 Mars, à 15 heures.

Messieurs,

La situation de la France en guerre, les causes qui l'y ont conduite, les conséquences à prévoir pour l'avenir, telles sont les données de fait qui servent de bases à la politique par laquelle le gouvernement entend conduire le pays vers son salut, sa libération et sa rénovation.

Je voudrais aujourd'hui exposer devant vous, les conditions et les buts de cette politique aux points de vue: de la guerre elle-même, de la libération du pays, de nos rapports extérieurs enfin de l'orientation de l'avenir de la France.

Quand, au milieu du tumulte de la guerre, il s'agit de décider ce qu'il faut faire pour incliner la balance du conflit, les hommes qui portent la charge de diriger l'effort national doivent, quelles que puissent être leurs douleurs et leurs ardeurs, considérer froides et dures les réalités sur lesquelles se bâtit l'action. Une nation qui, comme la nôtre, joue sa vie, n'admet, de la part de ses chefs, ni faiblesse, ni illusion. Où en sommes-nous? Quelles sont nos forces actuelles et virtuelles? Que voulons-nous faire pour tirer de ces forces dans la coalition dont nous faisons partie, la plus grande efficience possible?

Dans ce domaine terrible, il n'y a pas d'autres questions.

Messieurs, les moyens militaires dont la France dispose en dépit de la situation dans laquelle l'ont placée l'invasion et la trahison sont de nouveau importants en nombre et en qualité. Sans doute, au cours de cette guerre où rien ne compte dans les batailles terrestres, aériennes et ravales, sinon les unités pourvues de matériel moderne et dotées, par conséquent, de cadres bien instruits, et de multiples spécialistes, le gouvernement ne peut-il pas actuellement songer à aligner des forces de campagne comparables à celles dont la France disposait naguère et à celles dont elle saurait disposer

demain si par malheur les démocraties devaient une fois encore se dissocier dans la paix. Cependant, à l'heure qu'il est, notre effort de mobilisation des éléments européens dans l'Empire, effort qui atteint quatorze pour cent de cette population, la bravoure et le dévouement de nos soldats nord-africains et coloniaux, l'armement livré à notre armée, les navires fournis à notre marine par les gouvernements américain et britannique, les appareils mis à la disposition de notre armée de l'air par ces mêmes gouvernements et par celui de la Russie soviétique, enfin les aptitudes guerrières de notre race, aptitudes qui se révèlent intactes partout où nos troupes s'engagent, font que les forces françaises jouent en ce moment le même rôle notable partout où l'on se bat à l'ouest et sont en mesure d'en jouer un qui peut être considérable dans la bataille décisive en France.

Je dis: considérable et d'autant plus qu'à l'intérieur de multiples éléments de combat dont beaucoup sont déjà à l'œuvre dans des actions de détails, ne manqueront pas, nous en répondons, de participer au grand effort militaire des armes françaises et alliées en attaquant l'ennemi sur ses arrières suivant les ordres qui leur seront donnés par le commandement français d'après le plan d'opérations du commandement interallié. Il est évidemment impossible de prédire ce que sera au juste l'efficacité de nos organisations combattantes de l'intérieur, efficacité qui dépendra de leur armement, du rythme de la progression alliée et de la date plus ou moins proche de la grande offensive. Mais il est également impossible de contester que leur action appuyée au moment voulu par l'insurrection nationale contre l'envahisseur, pèsera lourdement sur la décision stratégique. Si, chez les Nations Unies quelques organismes ont pu se montrer incertains quant à la puissance éventuelle du concours des Français, l'ennemi n'en doute aucunement, lui, qui fait prendre par sa Gestapo et par ses collaborateurs et continuera de faire prendre jusqu'au jour de sa déroute, des mesures préventives de

la plus féroce répression. En vérité, malgré tous ses malheurs, la France guerrière est debout avec tout ce qu'elle peut mettre en ligne. Je ne doute pas que, dans une situation semblable, d'autres nations en eussent fait autant. Mais je dis que ce que la France a réalisé par delà le désastre et ce qu'elle est capable de réaliser demain pour la victoire commune, lui donne le droit d'avoir l'avantage général d'une voix délibérative dans la politique et la stratégie du camp de la liberté.

En ce qui concerne l'emploi de ces forces françaises, le Gouvernement s'efforce de faire en sorte qu'elles soient mises en œuvre sans réserve au plus tôt et qu'elles le soient dans le cas que la nation appelle de tous ses vœux, je veux dire dans la bataille de la France. Le peuple français n'ignore pas quel surcroit de douleurs ce grand choc jettera sur sa terre et sur sa chair. Mais, ces douleurs, d'avance il les accepte comme toutes celles qu'il a supportées, du moment que l'offensive concertée et résolue de la coalition vise à une victoire complète et rapide. Sans que je puisse entrer ici dans le secret des plans d'opérations, je dois dire à l'Assemblée - et je souhaite que m'entendent par delà cette enceinte tous nos soldats, nos marins, nos aviateurs et tous nos combattants du maquis, des villes et des usines - que l'effort du gouvernement dans la coalition consiste à les amener, comme ils le veulent et l'espèrent, à combattre tous ensemble, le plus tôt qu'il se pourra, pour chasser de notre sol, l'envahisseur détesté.

J'ai dit : combattre tous ensemble. Vous avez compris, Messieurs, que j'entends par cette expression non seulement la simultanéité d'engagement de nos forces dans la suprême bataille mais aussi l'union des esprits et des âmes de tous nos combattants. A ce point de vue qui fut délicat mais qui, s'il mérite encore l'attention ne justifie point l'inquiétude, le gouvernement apporte tous ses soins. Après les épreuves morales indicibles que nos armées ont traversées, il était inévitable que, là et là, certaines tendances divergentes se fissent jour. Mais Messieurs, quand on a vu à l'œuvre nos magnifiques troupes d'Italie, quand on a mesuré les trésors d'ardeur que recèlent nos unités qui se préparent pour les grandes batailles, quand on a regardé, les yeux dans les yeux, les équipages de nos navires, quand on connaît les sentiments et souvent les prouesses de nos vaillantes escadrilles, quand on a vu passer l'image des héroïques garçons qui, dans le maquis, sans uniformes et presque sans armes, mais animés de la plus pure flamme militaire, ont repris possession de lambeaux de la terre natale, on a le devoir de proclamer que nos armées n'ont qu'une âme de même qu'elles n'ont qu'un drapeau et que cette âme est maintenant, comme aux plus grandes heures de notre histoire, noblement soumise aux volontés de la Nation et humblement dévouée au service de la Patrie.

Messieurs, quels que doivent être la date et le rythme de la libération du territoire métropolitain, les problèmes immédiats que le gouvernement devra alors résoudre, revêtiront un caractère d'ampleur et une difficulté que l'Assemblée mesure parfaitement bien.

Ces problèmes pour ne parler que des principaux concernent : la poursuite de la guerre aux côtés des alliés, l'indispensable participation française à l'élaboration et à l'application des armistices européens, le

maintien de l'ordre public, la mise en place d'une administration épurée, le fonctionnement de la justice, le ravitaillement, la monnaie, les salaires, le régime du travail, l'organisation de la production, les échanges extérieurs et les communications, la sauvegarde de la santé publique, le rétablissement des libertés essentielles : liberté individuelle, liberté syndicale, liberté de la presse, le régime de l'Information, le retour de nos prisonniers et de nos déportés, les mouvements des réfugiés, enfin la préparation matérielle de la grande consultation nationale d'où sortira l'Assemblée nationale constituante qui construira le régime de la IV<sup>e</sup> République.

Il suffit que la nation évoque ces problèmes et elle le fait, nous le savons, dans la nuit de l'oppression, pour discerner à la fois leur importance vitale pour le pays et l'étendue des responsabilités du gouvernement qui devra les résoudre avec le concours de l'Assemblée consultative.

Bien qu'il soit impossible de prévoir exactement les conditions physiques et psychologiques dans lesquelles se trouvera alors le peuple français et qui dépendent des multiples épreuves qu'il aura encore à traverser avant de pouvoir se dresser au soleil de la liberté, nous avons pensé que, dans de telles matières, une préparation des solutions d'ensemble devait être poussée à fond en dépit de tout ce qui nous manque ici en fait des moyens d'études. Votre assemblée, Messieurs, est déjà saisie d'un certain nombre de ces questions. Elle sera saisie d'autres. Il y a là, un travail d'ordre constructif, absolument nécessaire et urgent pour lequel vos conclusions sont de la plus haute importance. Sans vouloir préjuger des dispositions précises qui sont à adopter cependant au plus tôt, je dois faire connaître à quelles conditions le gouvernement juge indispensable qu'elles répondent aujourd'hui dans leur conception et demain dans leur application.

Tout d'abord, rien ne pourra être fait que dans l'ordre. C'est la loi de toutes les réalisations mais combien impérieuse dans la situation où la bataille sur son sol, la retraite de l'ennemi, les destructions de toute nature, l'effondrement du système actuel d'oppression, vont placer notre pays. Il ne saurait donc y avoir, je le déclare avec force, aucune autre autorité publique que celle qui procède du pouvoir central responsable. Tout essai de maintien même partiel ou camouflé de l'organisme de Vichy, comme toute formation artificielle des pouvoirs extérieurs au gouvernement, seraient intolérables et par avance condamnés. Localement, dès l'instant où se feront connaître les autorités désignées par le comité de la libération nationale, les citoyens auront la stricte obligation de se conformer à leurs instructions, sans préjudice, bien entendu, du rôle à jouer auprès d'elles par les organismes consultatifs que leur fourniront, certainement, nos comités de la libération en attendant que soient constituées les assemblées locales prévues. Malheur à qui attenterait à l'unité nationale !

En second lieu, la vie même du pays dans les conditions économiques très difficiles où il se trouvera forcément plongé au cours de cette période initiale de son rétablissement exclura, il faut qu'en le sache, toute facilité subite en matière d'approvisionnement et par suite de distribution. Il est certes pénible de dire à la nation qui aura si durement souffert que l'arrivée des

# POLITIQUE COLONIALE

*Un exposé de M. Pleven, devant l'Assemblée consultative.*



Le 15 Mars, au cours du débat sur les résultats de la conférence de Brazaville, à l'Assemblée Consultative d'Alger, M. Pleven, commissaire aux Colonies a, au cours d'un long exposé, rappelé les questions étudiées au cours de cette conférence et analysé les avis exprimés sur chacune d'elles.

On se rappellera que c'est d'après les avis des personnalités coloniales les plus qualifiées, réunies à Brazaville, que le C.F.L.N. doit orienter la future politique coloniale de la France.

Le Commissaire aux Colonies précise d'abord l'idée maîtresse qui servira de base à toutes les réformes envisagées, à savoir: l'indispensable collaboration entre l'indigène et le blanc. Cette collaboration qui a toujours été un des principes de la méthode française de colonisation devra recevoir sa pleine application dans l'avenir.

M. Pleven analyse ensuite les différents sujets évoqués et discutés à Brazaville. Au sujet du rôle des non Africains, il estime qu'il est insuffisant à l'heure actuelle et veut la collaboration d'un nombre plus grand d'Européens mais il les veut compétents et dévoués. Il envisage, dès la libération, un recrutement massif de personnel pour les cadres administratifs et économiques et souhaite que l'on fasse largement appel aux jeunes de la génération de la résistance. La sélection qui portera sur les qualités physiques, intellectuelles, professionnelles et morales devra être sévère car les Européens doivent être des modèles pour les indigènes.

Ces non Africains seront surtout employés dans les organismes publics de sorte que les activités les plus diverses puissent être réservées progressivement aux indigènes évolués qui y accéderont sur la base de l'égalité des titres et de l'égale rémunération. Enfin les situations acquises seront respectées.

M. Pleven passe ensuite à l'étude des moyens propres à éléver le niveau de la civilisation africaine et note que pour acheminer les masses indigènes vers la civilisation occidentale, il faut tout d'abord lutter contre la grande polygamie et protéger la femme noire. La Société africaine évoluera dans la mesure où s'améliorera la condition de la femme.

Le Commissaire aux colonies aborde ensuite le problème de l'enseignement et fait remarquer que la conférence a pris nettement position pour un grand développement de l'instruction. Il s'agit non plus de développer une petite élite de collaborateurs pour l'Administration ou les entreprises économiques mais bien de donner à toute la masse indigène, filles comme garçons, une instruction élémentaire. Des écoles du second degré formeraient ensuite des cadres administratifs et techniques et un enseignement du 3<sup>e</sup> degré serait enfin donné dans des écoles normales d'instituteurs des écoles techniques supérieures et de médecine. Une période de 15 à 20 ans est prévue pour la réalisation de ce plan et la langue française serait seule en usage dès l'école primaire.

Au point de vue de la justice, les mesures envisagées sont la codification des coutumes, la suppression des peines indigènes et l'élaboration d'un code pénal unique.

M. Pleven passe ensuite à la question sanitaire et fait remarquer que l'amélioration de la condition de vie des masses conduira tout naturellement à l'évolution intellectuelle et morale des noirs. La conférence a recommandé la préparation et l'adoption d'un plan réalisable en un temps minimum et qui tendrait d'abord à l'élimination des grands fléaux sociaux: malaria, maladie du sommeil, maladies vénériennes, parasitismes, principaux obstacles au développement numérique de la race. Elle a préconisé la création d'un institut d'hygiène sociale avec secteurs nettement spécialisés, le recrutement de centaines de médecins européens, enfin la création en Afrique même, d'une grande école de médecine pour la formation de près de 2.000 nouveaux médecins indigènes.

Abordant ensuite la question de la liberté du travail pour l'indigène, le Commissaire aux colonies fait remarquer que la conférence, unanime à reconnaître la supériorité du régime de la liberté du travail, a recommandé la mise en application de ce principe dès que les circonstances ne nécessiteront plus une réquisition de la main d'œuvre.

M. Pleven passe ensuite à la question économique et note que ce problème étant lié à l'élaboration d'une économie mondiale d'après guerre, la conférence n'a pu que constater la nécessité d'une amélioration du niveau de vie des populations et par suite d'une valorisation des produits indigènes. Sans sortir du cadre de sa compétence, elle a pu néanmoins recommander que les aptitudes naturelles de chaque région soient nettement déterminées et exploitées ensuite rationnellement, dans le cadre de l'économie mondiale d'après guerre. La productivité de l'indigène pourrait être augmentée par la création de groupements agricoles de prévoyance à qui on fournirait des moyens d'action et de l'outillage, au début.

Au sujet de l'industrialisation des colonies, M. Pleven fait remarquer que la conférence ne s'y est pas opposée mais à condition qu'elle soit poursuivie par étapes, sous le contrôle des pouvoirs publics afin que l'intérêt général seul tire bénéfice de la création de nouvelles industries.

Le Commissaire aux colonies aborde ensuite la question de la représentation des colonies auprès du pouvoir central et de la représentation des populations à l'intérieur des colonies.

Il note que la conférence a tout d'abord demandé qu'elles soient largement représentées à l'assemblée qui élaborera la nouvelle constitution de la France et ensuite mieux représentées qu'actuellement auprès du pouvoir central.

Selon M. Pleven, le Conseil supérieur des colonies tel qu'il existait en 1939 est inadéquat et on envisagerait volontiers, suivant les avis de la conférence, l'augmentation du nombre des députés et sénateurs coloniaux et particulièrement l'octroi de nouveaux sièges à des colonies actuellement non représentées.

Quant à la représentation locale auprès des chefs de colonies, il faut qu'elle soit renforcée afin d'assurer plus d'initiative à nos gouverneurs. Ce devra être une représentation bien équilibrée de l'élément européen et de

l'élément indigène. La conférence a émis l'avis que les organismes actuels soient supprimés et remplacés par des conseils régionaux composés d'indigènes avec voix consultative et des assemblées représentatives composées d'indigènes et d'européens avec voix délibérative pour le vote des budgets et l'élaboration des programmes de travaux neufs. Les membres de ces assemblées seraient élus au suffrage universel de préférence. Il est remarquable, souligne M. Pleven, que la conférence composée exclusivement de gouverneurs ait été entièrement favorable à la création de telles institutions où l'élément indigène jouera un rôle si important.

Après avoir terminé son exposé, le Commissaire aux colonies conclut que les recommandations de la conférence ont su associer l'ampleur du dessein et la praticabilité des moyens. Il informe l'Assemblée que certains des avis émis à Brazaville conduiront à des réalisations immédiates. Ce sera le cas par exemple pour le statut de la femme noire, l'élaboration du code pénal indigène, du programme de recrutement de personnel métropolitain, les commandes d'équipement.

D'autres questions seront soumises à des comités d'experts, de juristes, aux commissions compétentes de l'Assemblée consultative; ce sont les problèmes d'enseignement, d'hygiène sociale.

Enfin l'étude des problèmes économiques et politiques sera ajournée jusqu'à la libération de la métropole.

Pour terminer M. Pleven fait remarquer que la France qui apporta d'abord la paix et la protection à l'indigène africain cherche maintenant à éléver le niveau de sa civilisation et il se déclare convaincu qu'à la suite de la conférence de Brazaville, les populations coloniales de l'Afrique ont plus que jamais confiance en nous.

## Chronique locale

**L'odyssée d'un jeune St-Pierrais.** — Un St-Pierrais, le jeune X. qui, depuis quelques années, habitait en France avec sa famille a pu réussir à gagner l'Afrique du Nord afin d'échapper aux travaux forcés en Allemagne. Voici, dans leur émouvante simplicité, quelques extraits de la lettre que sa tante vient de recevoir:

« Je vous écris ces quelques mots pour vous dire que je suis en bonne santé, évadé de France par l'Espagne et condamné à mort par Vichy. Quand je suis parti le 3 Octobre 1943 pour passer la frontière espagnole on mourait de faim en France. Les petits ouvriers qui n'avaient que leur journée pour vivre ne pouvaient se nourrir; avec la carte, c'est impossible, il faut faire le marché noir.

... Comme je n'avais pas l'intention d'aller travailler en Allemagne chez les Boches, je suis parti. Henri G. (un autre St-Pierrais) qui habitait près de chez nous a été pris de force pour la relève.

... Maintenant, je vais vous dire comment j'ai passé la frontière: j'ai fait un bout de chemin avec le train et après j'ai fait 60 km à pied, où j'ai failli être tué par le Boche à 6 km du territoire espagnol. Nous étions une vingtaine à passer sur un barrage de 600m de long sur 20, il y a eu 8 Français descendus par une rafale de mitrailleuses. Arrivés en Espagne, nous avons été mis 2 mois en prison, avec un régime bien sec, le matin à 8 h. café; à midi un pain de 150 à 200 grs. et une soupe à l'eau avec 4 ou 5 morceaux de chou, le soir resoupe à l'eau et couchés sur le béton avec une couverture pour deux.

Nous sommes arrivés à Casablanca le 1<sup>er</sup> Décembre 1943. »

Nous sommes fiers nous, Saint-Pierrais, de l'héroïsme de notre jeune compatriote qui trouve si naturel de braver la mort plutôt que de partir pour l'Allemagne.

Et nous livrons ce récit qui nous console de tant de lâchetés et d'égoïsmes aux méditations de ceux qui ne veulent pas cesser de croire qu'on vit heureux dans le royaume de Pétain...

*Voici le texte du discours prononcé le 19 Mars, à 11 heures 30 par le général de Gaulle à la séance de clôture du congrès technique de la France au combat, à Alger:*

« Messieurs »

Le Congrès technique de la France au combat n'est pas seulement une occasion offerte aux techniciens de se réunir et de se reconnaître, mais il est également et par avance, une contribution à l'effort général que la France s'apprête à faire dès qu'elle sera libérée pour mettre en valeur d'une manière rationnelle ses richesses et celles de son empire

Dans l'activité économique des peuples depuis l'apparition de la grande industrie, il semble qu'on puisse distinguer trois périodes. Au cours de la première, chaque entrepreneur pouvait à son gré, suivant ses idées personnelles, son tempérament et les conditions locales, créer et exploiter ses ressources sans autre contrainte que celle de la concurrence. Il en est résulté, certainement pour beaucoup, un bien dans un certain sens car l'initiative et le profit sont des leviers puissants parmi les hommes. Mais à mesure que se développaient les richesses, la société prenait une autre figure, un problème social se posait et d'autre part, la dispersion devenait peu à peu impossible à maintenir dans un monde qui allait en se rétrécissant.

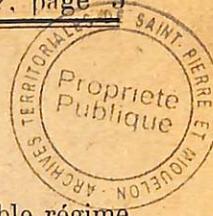
C'est alors qu'apparut une concentration et que les intérêts privés en s'unissant purent créer ces sommes d'entreprises, ces monopoles, ces trusts dont je me garderais de dire qu'ils n'ont servi à rien au point de vue économique mais dont il faut reconnaître qu'ils devinrent peu à peu incompatibles avec la volonté de liberté et de garantie sociales des travailleurs et même avec l'intérêt général de la nation au point de vue de la mise en valeur de ses ressources.

A la suite de cette guerre et de tout ce qui s'y sera passé, je crois bien que nous entrerons dans la troisième période, celle d'une organisation économique nationale. Il s'agit que l'état lui-même prenne en mains l'ensemble des problèmes, qu'il conçoive effectivement l'activité économique du pays et de l'empire. Lui seul peut désormais le faire d'une manière suffisamment concentrée et par suite économique. Lui seul aussi est en mesure d'adapter le progrès social au progrès des richesses générales.

Mais pour remplir cette tâche, l'état lui-même a besoin d'une organisation nouvelle. Non seulement, il lui faut des organes propres d'études et une direction capable d'éclairer et d'exercer ses pouvoirs mais il lui faut aussi une consultation des grandes catégories nationales intéressées: travailleurs, producteurs, techniciens.

Et voilà pourquoi, messieurs, votre congrès qui a mis à l'étude sur l'initiative et sous l'impulsion de mon ami et compagnon, le colonel Antoine, des questions de mise en œuvre rationnelles et concentrées de ressources et d'activités, ne paraît être le signe du temps. C'est à ce titre que je le salue en disant pour terminer qu'ainsi, vous avez apporté très utilement votre pierre à l'édifice de la France nouvelle. »

# LA JUSTICE EN MARCHE



Un des ex-ministres de Pétain, Pierre Pucheu, a été condamné à mort par le tribunal militaire d'Alger, et passé par les armes quelques jours plus tard. La route suivie depuis l'armistice, par M. Pucheu et ses pareils, mène tout droit au poteau d'exécution. Nous n'en avons jamais douté. L'heure de la justice a sonné; la voix du peuple de France qui exige le châtiment de ses bourreaux a étouffé celle des partisans du coup d'éponge qui n'ont pas encore perdu l'espoir de sauver le régime de leur cœur.

Absoudre Pucheu ou le condamner à quelque peine légère, c'eût été approuver implicitement les trahis et les bourreaux et, avec eux, tout un régime de terreur; c'eût été prendre parti contre la Résistance et contre la République, en un mot, contre la France. C'est tout le gouvernement de Vichy, Maréchal en tête, que le verdict du tribunal d'Alger vient de condamner, en même temps qu'il apporte dans « les foyers déserts » la certitude que le crime, d'où qu'il vienne, ne demeurera pas impuni.

« Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir » disait notre bon La Fontaine. Aussi messieurs les réalistes étaient-ils bien persuadés qu'on ne saurait punir des hommes comme Pucheu, Peyrouton, Boisson et Cie, dont les compétences pouvaient être utilisées avec tant de profit. Quels que fussent ses crimes, Pucheu, était un industriel, un grand bourgeois français, le condamner n'était-ce pas porter atteinte aux intérêts de sa classe sociale tout entière? Nombreux étaient ceux pour qui ces considérations effaçaient tout le reste. Ces gens doivent s'apercevoir aujourd'hui qu'il y a, quand même, quelque chose de changé sur cette vieille planète où tout tournait si bien pour eux avant la guerre.

Il aura fallu l'armistice, l'occupation, toute une sombre époque de larmes et de sang pour que les requins de finance ou de politique, tartufes aux apparences honnêtes et bien-pensantes, se révèlissent tels qu'ils sont en réalité, c'est-à-dire prêts à tout, même à livrer leur Patrie à la servitude, pourvu que leurs priviléges de classe soient conservés et que ce peuple qu'ils méprisent leur soit définitivement asservi. Ceux mêmes qui ne collaborent pas directement au Coup d'Etat s'empressèrent autour du Maréchal de la capitulation afin de recueillir quelques miettes du pouvoir. Les intrigues de palais succédèrent aux intrigues de palais. M. Pucheu finit par devenir 10 ou 11<sup>e</sup> ministre de l'Intérieur du cabinet Pétain, le 18 Juillet 1941, et occupa ce poste jusqu'au 2 Avril 1942.

Il va s'employer, lui aussi, à refaire la France dans l'honneur et la dignité. Son arrivée au ministère coïncide avec l'envahissement de l'U.R.S.S. par l'Allemagne. Au lieu de se réjouir de la tournure prise par les événements et de souhaiter, comme tout Français bien né, la victoire des Soviets qui hâtera la délivrance, Pucheu prend position contre sa Patrie et aide les nazis en accentuant avec férocité la répression communiste. Le 7 Septembre 1941, il crée avec Barthélémy des tribunaux d'exception, pourvoyeurs de pelotons d'exécution

cution qui instituent en France un véritable régime de terreur. Le Commissaire du gouvernement, le général d'aviation Weiss, lors des débats de la semaine dernière, a pu parler du « climat d'horreur dans lequel la politique de Pucheu a plongé la Patrie.... de l'appareil judiciaire le plus monstrueux depuis l'inquisition, aboutissant à des monstruosités sans nom ».

Le premier de ces tribunaux d'assassins siège à Paris. Des juges français condamnent à mort *sans appel* trois des inculpés, parmi lesquels Jean Catelas, député d'Amiens, médaillé de l'autre guerre — Ils sont exécutés le lendemain — Des milliers d'autres patriotes, dont beaucoup sont des otages choisis personnellement par Pucheu, les suivent dans la mort, souvent après avoir subi d'abominables tortures.

Entre temps M. le Ministre de l'intérieur aide Hitler à rivet nos chaînes. Précédemment, comme Sous-Secrétaire d'état à la production, il avait déjà effectué en France et en Algérie des prélèvements massifs au profit du Reich. Dans son désir de voir vaincue la Russie soviétique, et l'Allemagne maîtresse de l'Europe, il se fait maintenant recruteur pour Hitler et contribue à la formation de la hideuse légion antibolchevique. Il s'ingénier à nazifier la France, contrôle l'éducation de la jeunesse qu'il veut façonner à l'allemande, dirige la presse et la radio, violemment pro-nazies. Sa collaboration avec l'ennemi est écrite dans des textes indiscutables: les bulletins officiels du ministère de l'Intérieur de l'Etat dit français.

Quand il se rendit compte que la victoire changeait de camp, M. Pucheu jugea prudent d'abandonner le navire en péril pour aller tenir sa chance en Afrique du Nord. Il n'était peut-être pas impossible de le renflouer, ce navire, et de sauver avec lui le Maréchal et les amis de Vichy. La mise en accusation, la condamnation, le peloton d'exécution, tout ce sombre appareil qui vient de se dresser devant lui, n'effleura certainement pas une seconde son imagination. La justice, pour lui et les siens, est un mot vide de sens. Quel réveil et quelles réalités!

Arrivé à Casablanca le 6 Mai 1943, il y est officiellement reçu par l'amiral Michelier; il visite les légionnaires, les félicite, leur dit qu'il compte sur eux pour refaire la France... Mais le bon sens et la justice triomphent enfin à Alger... Pucheu condamné à mort par le Conseil de la Résistance métropolitaine est arrêté en Août dernier. Son procès, dont l'instruction était ouverte depuis Décembre, arriva le 6 Mars devant le tribunal militaire. Soulignons d'abord qu'il se déroula dans la légalité la plus absolue, que les droits de la défense furent scrupuleusement respectés, les audiences publiques, et qu'aucune censure ne fut imposée à la presse. Les méthodes de la République française n'ont rien de commun avec celles de Vichy et les tribunaux d'Alger ne sont pas les tribunaux d'exception de M. Pucheu. Ce fut un procès de droit commun et on ne créa à cette occasion ni peine ni procédure spéciales.

• Suite en page: 8

## ■ DISCOURS... Suite de la page 1 :

forces françaises et alliées, ne marquera pas du tout, un commencement automatique d'euphorie. Mais le gouvernement a le devoir de le proclamer dès à présent comme il aura celui de prendre les mesures rigoureuses qui s'imposeront, quant au rationnement, au prix, à la monnaie, au crédit afin que chacun, je dis chacun, puisse recevoir sa part égale de ce qu'il est vital de consommer. A mesure que la production accroîtra son activité, que les denrées et les matières premières parviendront à la Métropole de l'étranger ou de l'Empire, suivant les plans auxquels le gouvernement collabore en ce moment même avec les organismes internationaux qualifiés et que les communications intérieures et extérieures se trouveront rétablies, cette dure situation ira en s'améliorant. Mais, il faut savoir et admettre que l'amélioration sera lente et progressive. Je suis sûr que le bon sens de notre peuple, la confiance généreuse qu'il place en ceux qui assument la charge de le conduire hors du tunnel, la preuve qui lui sera donnée de l'équité dans la répartition et sa propre volonté de témoigner une fois de plus par cet effort d'organisation et ces contraintes collectives, qu'il est un grand peuple, permettront de faire des rigueurs du moment une prime d'assurance pour l'avenir. Mais, si sur la base et sous la couverture de ce système initial, la répartition du gouvernement entend s'appliquer à stimuler par tous les moyens possibles, la production agricole et la reconstruction industrielle, il va de soi qu'il ne tolérera pas les coalitions d'intérêts, les monopoles privés, les trusts dont la persistance en période de démarrage compromettrait par avance les réformes de la structure économique et sociale que veut aujourd'hui, l'immense majorité des Français et dont décidera la représentation nationale et, dans un ordre d'idées connexes, les excès d'enrichissement réalisés au milieu et parfois à la faveur du malheur général; ceux-là surtout qui auront été obtenus par des activités déployées à l'avant-garde directe de l'ennemi devront être purement et simplement supprimés. La France nouvelle admet l'utilité du juste profit mais elle ne tiendra plus pour licite aucune concentration d'entreprise susceptible de dévooyer la politique économique et sociale de l'État et de régenter la condition des hommes.

Messieurs, l'action du gouvernement pour assurer la vie du pays, la remise en vigueur des lois de la République, n'attendra évidemment pas pour s'exercer que la totalité du territoire ait été libérée de l'ennemi. C'est à mesure de la progression des armées de la liberté que commencera sans délai, l'œuvre du rétablissement. A cet égard, il est évident que l'exercice de l'administration, dans les zones où passera la bataille, exigera une collaboration entre le commandement militaire allié et les autorités locales instituées par le gouvernement. Telle collaboration pour être aisée et efficace doit comporter des arrangements préalables entre le Comité de la libération nationale et nos alliés américains et britanniques. Le gouvernement français a fixé et fait connaître à Washington et à Londres les projets de ses arrangements pour ce qui le concerne et, d'autre part, a arrêté ses décisions quant à la manière dont il procédera à l'administration des territoires progressivement intéressés. Ces décisions, comme ces projets d'arrangements, répondent à notre volonté d'assurer aux armées sur notre territoire tout le concours et toutes les facilités dont elles

auront besoin pour la conduite des opérations dont dépend le sort du monde et auxquelles les forces françaises de l'extérieur et de l'intérieur participeront de tous leurs moyens. Ils répondent également, ai-je besoin de le dire? aux conditions de la souveraineté française dont nous avons la charge et à notre devoir d'assurer l'ordre public et la vie des populations.

Messieurs, nous touchons, par ce point particulier, à ce qui fait la difficulté des relations extérieures de la France, dans les conditions du moment, tandis que le gouvernement doit faire valoir, au dehors, des droits et des intérêts qui s'étendent à toutes les parties du monde et se prolongent dans un vaste avenir. Les conditions dans lesquelles la France se trouve placée ne lui procurent pas, vis-à-vis des autres grandes puissances, une audience proportionnée à ses obligations sacrées. Il en résulte dans certains des grands problèmes politiques ou stratégiques posés par la guerre, une sorte d'absence relative de la France que ressentent profondément la nation elle-même et beaucoup de ses amis. Vous sentez bien qu'en la matière, c'est moins la question des formules - car les formules peuvent attendre - qu'une question de pratique, car la pratique, elle, n'attend pas. Dans cette situation délicate, la politique du gouvernement consiste à tâcher de se faire entendre et comprendre à travers les obstacles, en apportant à l'effort commun la plus grande collaboration possible et à réserver entièrement la position de la France dans toutes les questions qui l'intéressent et qu'on tenterait de trancher sans sa participation. En même temps, le gouvernement entend faire en sorte par son attitude et par sa patiente vigilance que cet état transitoire des choses ne vienne pas altérer l'amitié fondamentale et indispensable que le peuple français ressent à l'égard des grands peuples alliés. Dans la guerre de trente ans que depuis 1914, la tyrannie a fait à la liberté, la France a sauvé le monde sur la Marne, à Verdun et enfin, par leur énergie indomptable, Poincaré, Clémenceau et Foch. La Grande Bretagne le sauva à son tour lorsque, à l'appel du premier ministre Churchill, elle décida héroïquement de tenir seule, tête à l'enfer. La Russie soviétique est en train de le sauver par l'effort immense et magnifique de ses armées et de son peuple, sous la direction du Maréchal Staline. Les Etats-Unis l'auront sauvé par l'appoint décisif qu'ils apportent à la cause commune sous l'impulsion du Président Roosevelt. En somme, il n'y aurait pas eu de salut sans la puissance de ces quatre états. L'intérêt de l'humanité tout entière exige qu'ils soient et demeurent amis. Ils le sont et le demeurent. Il n'est que trop clair que ce qui, dans la politique actuelle du camp de la liberté, gêne l'équilibre désiré, c'est l'absence de la plus grande partie de l'Europe. La force qu'a su se donner, grâce à la faiblesse et à la dispersion des démocraties, l'Allemagne éternelle, devenue en notre temps, pour les besoins de sa cause, celle d'Hitler, a réussi à submerger la Pologne, la Tchécoslovaquie, l'Autriche, la Norvège, la Belgique, les Pays-Bas, le Danemark, le Luxembourg, la Yougoslavie, la Grèce et a refoulé dans son vaste empire la puissance militaire de la France. Elle a pu, en combinant la menace avec le sombre attrait de ses doctrines, dévooyer les dirigeants de Hongrie, de Finlande, de Roumanie et de Bulgarie. Elle a pu se conjuguer avec les ambitions du fascisme italien. Il en est résulté que la plupart des nations



d'Europe (quoique certaines d'entre elles et d'abord la France, soient des états belligérants et que plusieurs autres annexées ou subjuguées, demeurent dans leur profondeur acquises à notre idéal), ne peuvent dans le camp de la liberté, soutenir leur voix que par le rayonnement et par le concours de leur puissance intrinsèque alors que la guerre ne peut croire qu'aux forces et aux productions susceptibles d'entrer en ligne sur le champ. Et cependant, l'Europe existe, consciente de ce qu'elle vaut dans l'ensemble de l'humanité, certaine d'émerger de l'océan de ses douleurs, de reparaître mieux éclairée par ses épreuves et susceptible d'entreprendre, pour l'organisation du monde, un travail constructif matériel, intellectuel, moral dont elle est éminemment capable lorsqu'aura été arrachée de son sein la cause capitale de ses malheurs et de ses divisions, c'est-à-dire la puissance frénétique du germanisme prussien. C'est alors que l'action, l'influence et pour tout dire, la valeur de la France seront comme le veulent l'histoire, la géographie, et le bon sens, essentielles à l'Européen pour l'orienter et le renouer avec le monde. L'attitude et la politique du gouvernement s'efforcent de ménager, de préparer, tout en combattant, ce rôle de l'Européen que demain saura jouer la France pour l'avantage de tous. Mais pour que le vieux continent renouvelé puisse trouver un équilibre correspondant aux conditions de notre époque, il nous semble que certains groupements devront s'y réaliser sans que doive être, bien entendu, entamée la souveraineté de chacun. Pour ce qui concerne la France, nous pensons qu'une sorte de groupement occidental réalisé avec nous, principalement sur une base économique aussi large que possible pourrait offrir de grands avantages. Un tel groupement, prolongé par l'Afrique, en relations étroites avec l'Orient, et notamment avec les états arabes qui cherchent légitimement à unir leurs intérêts et dont la Manche, le Rhin et la Méditerranée seraient comme les artères, paraît pouvoir constituer le centre capital dans l'organisation mondiale des productions, des échanges et de la sécurité. Comme toutes les œuvres du proche avenir, celle-là doit être préparée. Le gouvernement français est, dès à présent, disposé à entreprendre en commun, avec les autres états intéressés, toutes les études et négociations nécessaires.

Messieurs, le terme de la tâche du Gouvernement provisoire de la République est marqué par la date même où la souveraineté nationale aura pu se faire entendre. Dès ce moment, le jeu de nos institutions, interrompu par la force majeure de l'invasion et de l'usurpation, reprendra son cours légitime et les pouvoirs de fait dont nous avons assumé la charge pour diriger l'effort national en guerre et pour assurer la libération du souverain, je veux dire du peuple captif, cesseront aussitôt d'avoir leur justification.

Le fond et la forme définitifs de la société française de demain ne sont donc pas du ressort du gouvernement provisoire non plus que d'aucune assemblée qui ne procéderait pas d'élections libres, directes, générales, effectuées dans des conditions suffisantes de stabilité et de nécessité nationales. Mais si les événements forcent la France à attendre pour pouvoir librement décider d'elle-même, l'immense travail des esprits s'accomplit parmi ses enfants. Par delà leurs douleurs, leurs angoisses et leur combat, les Français regardent vers l'avenir.

Il se dégage de ce qu'ils expriment tout haut ou tout bas, une sorte d'orientation commune où il semble déjà possible de discerner les grandes lignes de notre rénovation. C'est une démocratie renouvelée dans ses organes et surtout dans sa pratique que notre peuple appelle de ses vœux. Pour y répondre, le régime nouveau devra comporter une représentation élue par tous les hommes et par toutes les femmes de chez nous, s'astreignant à un fonctionnement politique et législatif très différent de celui qui finit par paralyser la troisième République. Quant au gouvernement, à qui la confiance de la représentation nationale laissera la charge du pouvoir exécutif, il sera mis à même de le porter avec la force et la stabilité qu'exige la grandeur extérieure de la France. Mais, la démocratie française devrait être une démocratie sociale, c'est-à-dire assurant organiquement à chacun le droit et la liberté de son travail, garantissant la dignité et la sécurité de tous dans un système économique tracé en vue de la mise en valeur des ressources nationales et non point au profit d'intérêts particuliers, où les grandes sources de richesse commune appartiendront à la nation, où la direction et le contrôle de l'État s'exerceront avec le concours régulier de ceux qui travaillent et de ceux qui entreprennent. Enfin les hautes valeurs intellectuelles et morales dont dépendent les ressorts profonds et le rayonnement des pays devront être mises à même de collaborer directement avec les pouvoirs publics.

Un tel régime politique, social, et économique sera certainement complété par l'aménagement à l'intérieur de la communauté française des peuples liés à notre destin. Il devra être enfin conjugué avec une organisation internationale des rapports de toute nature entre toutes les nations, telle que, dans le monde, dont l'indépendance est désormais la loi, chaque peuple, puisse se développer suivant son génie propre et sans subir aucune oppression politique et économique.

Messieurs, je ne pense pas que des mots puissent exprimer la tâche immense que la France doit accomplir pour aller de l'abîme au sommet. S'il y a le drame du peuple français, c'est parce que la ruée mécanique d'un ennemi mieux préparé a gagné la première manche. Mais c'est aussi pour cette raison que des hommes trop assurés de leur gloire passée ou enivrés par leurs ambitions ont profité de sa stupeur pour saisir le pouvoir de fait afin d'entraîner le pays dans la capitulation, la servitude et la collaboration avec l'envahisseur. Cela, la nation le condamne. Si elle en était venue à admettre ou à excuser telles atteintes délibérées à son honneur, à sa grandeur, à son indépendance, elle ne serait plus la France. Mais elle l'est. Et nous qui n'avons cessé de le croire et que la confiance nationale charge du poids redoutable des plus vastes responsabilités nous devons dire aujourd'hui comme autrefois Clémenceau: « La guerre, rien que la guerre! La justice passe! Le pays connaîtra qu'il est défendu! » Mais, à l'abri de cette justice de l'état rendue à l'égard de la poignée de ceux qui entreprirent de diriger l'état contre lui-même, le peuple français tout entier doit marcher d'un seul cœur, d'un seul élan, d'une seule discipline vers son salut et vers son avenir. L'erreur, l'illusion de beaucoup ne furent hélas que trop explicables et d'autant plus qu'elles procédaient, dans presque tous les cas, de l'espérance secrète dans un redressement calculé. Mais à présent, la preuve est



faite. L'enjeu est évident. Le devoir est clair. Ai-je besoin de dire que le gouvernement en appelle pour accomplir sa tâche sacrée à la collaboration étroite et à l'appui de l'Assemblée? Il en appelle à la masse immense de tous ceux qui veulent lutter et travailler pour le pays. Il les adjure de mépriser les querelles d'intérêts, les jeux des partis, les rivalités des groupes ou des classes qui ne sauraient exister en comparaison des périls et des épreuves de la Patrie.

Il veut associer à son action et même à sa composition, des hommes de toutes, je dis de toutes les origines et de toutes les tendances, ceux là notamment qui prennent dans le combat la lourde part d'effort et de sacrifices pourvu qu'ils veuillent poursuivre avec lui, sans réserves et sans priviléges, l'intérêt général dont chacun n'est que le serviteur.

Messieurs, le gouvernement que j'ai l'honneur de diriger appelle tous les Français au rassemblement ».

### • LA JUSTICE... Suite de la page 5

L'accusé se défendit apremment ; il prétendit, naturellement, que la politique de l'armistice avait évité l'occupation totale de la France et nous avait permis de conserver l'Afrique du Nord. Il ne nous restait plus qu'à lui tresser des couronnes ainsi qu'à MM. Pétain, Laval et Cie. C'est pour mieux rouler Hitler, sans doute, qu'ils ont fait exécuter des milliers de patriotes, immobilisé une flotte et un Empire ! Mensonges et sottises que le vent emporte...

Puis le tribunal entendit les témoins de l'accusation et de la défense. Devant une salle bondée et attentive, M. Fernand Grenier, qui put échapper aux griffes de la police de Pucheu, évoqua avec émotion le souvenir des martyrs de Chateaubriant, ses camarades de combat et de captivité, exécutés le 22 Octobre 1941... Messieurs Mercier, Albert Bosman, Charles Laurent, Marc Rucart vinrent ensuite à la barre et retracèrent la lutte sanglante des patriotes contre la police de Vichy. Maurice Deloison, ouvrier mineur, s'écria : « Entre l'accusé et moi, il y a un fleuve de sang... Le Comité central de la Résistance a condamné Pucheu à mort, je demande au tribunal de ne pas juger contre la Résistance. »

Le tribunal ne jugea pas contre la résistance. Les hommes qui exercent les pouvoirs à Alger, au nom du peuple français, donnèrent au monde entier la preuve qu'ils ne connaissent d'autre souveraineté que celle de ce peuple. En son nom, Pucheu, reconnu coupable d'intelligences avec l'ennemi et du recrutement de volontaires à son profit, fut condamné le 11 Mars à la peine capitale. Son pourvoi en cassation ayant été rejeté, il fut exécuté lundi matin. La route qu'il a suivie menait bien tout droit au poteau d'exécution.

Les autres collaborateurs y arriveront à leur tour, aussi infailliblement, qu'ils soient à l'heure actuelle emprisonnés en Afrique du Nord ou maîtres et seigneurs en France. Que la peur déjà les morde aux entrailles et que leurs rêves soient hantés de sinistres visions rien de plus naturel, car il savent, dès maintenant, qu'aucune puissance au monde ne saurait les soustraire au châtiment. Il ne leur reste même plus la suprême ressource de

retourner leur veste au bon moment et d'invoquer, pour les besoins de leur cause, l'excuse d'une politique de double jeu, commode attrape-nigaud qui a si mal réussi à Pucheu. Le peuple français sait bien, lui, que ces messieurs n'ont misé que sur une victoire allemande, qu'ils n'ont servi qu'un maître : Hitler, et que le crime appelle impitoyablement le châtiment.

H. B.

### Etat-Civil de Saint-Pierre

#### NAISSANCES :

- 9 Mars. — Peigney, Imelda-Marguerite-Joseph.  
 13 Mars. — Lalanne, Cécile-Marie Huberte.  
 13 Mars. — Ruel, Jean-Léon-Paul.  
 18 Mars. — Briand, Albert-Max-Joseph. — Daguerre, René-Henri-Auguste  
 19 Mars. — Lemoine, Charles-André-Joseph.

#### DÉCÈS :

- 12 Mars. — Coste, Julia-Louise, veuve de Sire, Armand-Joseph.  
 13 Mars. — Mahé (enfant présenté sans vie).

L'abondance des matières nous oblige à remettre la publication de l'Isthme de Langlade à notre prochain numéro.

### Eugène THÉAULT

QUAI DE LA RONCIÈRE

FERBLANTERIE - QUINCAILLERIE  
 POSES APPAREILS DE CHAUFFAGE  
 SALLE DE BAINS ET ACCESSOIRES

### L'ESPAGNOL Gustave

Quai de la Roncière — SAINT-PIERRE

#### Articles de Ménage

Ripolin et Peintures toutes couleurs

Essences -:- Huile de lin -:- Mastic -:- Vernis

Verre ordinaire et imprimé, etc.

### Appareils de Chauffage en tous genres